

DECISION DU PRESIDENT N°20210719-1

- OBJET : MODIFICATION DU COÛT DU MARCHÉ DE TRAVAUX PBI-2018-005 RELATIFS A LA CONSTRUCTION D'UN PÔLE DE SANTÉ LIBÉRAL ET AMBULATOIRE A CAUMONT-SUR-AURE
 - VALIDATION DU DEVIS DU LOT 1, FONDATIONS - GROS ŒUVRE
 - VALIDATION DU DEVIS DU LOT 2, CHARPENTE - OSSATURE BOIS - BARDAGE

LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 modifiée par la délibération du 4 novembre n°20201104- 4 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,

Considérant le marché de travaux référencé PBI-2018-005 relatif à la construction d'un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA), route de Torigni, 14240 Caumont-sur-Aure,

Considérant les devis désignés ci-dessous relatifs à la réception des supports du lot 1 GROS-ŒUVRE par le lot 2 CHARPENTE - OSSATURE BOIS – BARDAGE,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De valider et signer les documents relatifs aux devis ci-après :

1.1 Marché de travaux PBI-2018-005 construction d'un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire à Caumont-sur-Aure :

PSLA CAUMONT-SUR-AURE Marché travaux PBI-2018-005					
N° lot	Lot	N° devis	Date devis	Montant HT	PRESTATION
1	FONDATIONS - GROS ŒUVRE - ABSCIS BERTIN	A-210376	19/07/2021	-7 426,14 €	Suite à la réception de la dalle béton par la CPL BOIS : Réalisation supplémentaire à réaliser par CPL BOIS : Mise en place de cornières acier galva / Etudes complémentaires / Reprises de bavettes / Ferrures de pré-scellement (3u) / Stockage des murs ossature bois dans nos locaux / Location d'un engin pour déchargement (+ transport aller et retour) / Complément de fixations.
2	CHARPENTE - OSSATURE BOIS - BARDAGE - CPL BOIS	AV006778- F200304- AV006778	24/06/2021	7 426,14 €	Suite à la réception de la dalle béton : Mise en place de cornières acier galva / Etudes complémentaires / Reprises de bavettes / Ferrures de pré-scellement (3u) / Stockage des murs ossature bois dans nos locaux / Location d'un engin pour déchargement (+ transport aller et retour) / Complément de fixations.
TOTAL HT				0,00 €	
TVA 20%				0,00 €	
TOTAL TTC				0,00 €	

ARTICLE 2 : Madame la directrice générale des services et la trésorière sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay
Le 19-07-2021

Le Président
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20210719-DEC20210719-1-AR
Date de réception préfecture : 22/07/2021
Les Monts d'Aunay